

AUTORISATION DE REPRÉSENTATION

Lors de l'inscription à l'assemblée générale :

- le représentant d'un particulier – conjoint(e) ou son enfant majeur – devra fournir l'autorisation
- le représentant d'une entreprise devra fournir l'autorisation

Une pièce d'identité pourra être exigée en cas de doute.

Un membre peut autoriser par écrit son(sa) conjoint(e) ou son enfant majeur à participer aux délibérations de l'assemblée générale et à y voter à sa place. Si la personne détenant l'autorisation est également membre, cette dernière devra indiquer qui elle désire représenter. Un membre ne pourra voter qu'une seule et unique fois, même si ce dernier possède une entreprise ou qu'il détient une autorisation de la part d'un autre membre.

Membre résidentiel de Cooptel

Je soussigné(e), étant membre de Cooptel, constitue et nomme _____
mon(ma) représentant(e) pour assister, voter et autrement agir en mon nom lors de l'assemblée générale de Cooptel,
devant être tenue le 7 mai 2024 et s'il y a lieu, à tout ajournement de celle-ci, pour les fins indiquées dans l'avis de
convocation.

Lien avec le membre : conjoint(e) enfant majeur

Nom du membre : _____
(en lettres moulées)

Numéro de compte du membre : _____

Adresse de service du membre : _____

Signature du membre : _____

Membre affaires de Cooptel

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

de _____ tenue le _____ 2024.
(nom de l'entreprise)

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que _____ ayant pour
(nom de l'entreprise)
numéro de compte _____ et adresse de service _____ soit représenté(e)

par _____ à l'assemblée générale de Cooptel qui sera tenue le 7 mai 2024 et s'il
(nom du représentant)
y a lieu, à tout ajournement de celle-ci, pour les fins indiquées dans l'avis de convocation.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce _____ 2024.

(membre autorisé en lettres moulées)

(titre)

(signature membre autorisé)